

La reprise de l'emploi entamée début 2010 se poursuit au deuxième trimestre 2011 (+ 0,3 %, soit + 55 000 emplois), mais à un rythme plus modéré qu'au premier trimestre 2011 (+ 0,5 %). Sur un an, il progresse ainsi de 1,3 % (230 000 créations nettes d'emplois).

Au deuxième trimestre 2011, la masse salariale augmente encore de 0,9 % après un premier trimestre dynamique (+ 2,0 %). Sur un an, elle progresse de 3,8 %.

Cette évolution est à rapprocher de celle du salaire moyen par tête (SMPT) qui, après une nette hausse au premier trimestre (+ 1,6 %), progresse de 0,5 % au deuxième. Sur un an, le SMPT augmente de 2,5 %, légèrement plus rapidement que l'inflation (2,1 %).

Dans l'industrie, les pertes d'emplois historiques enregistrées en 2009 et 2010 semblent interrompues : l'emploi est stable après la hausse (+ 0,3 %) observée au premier trimestre.

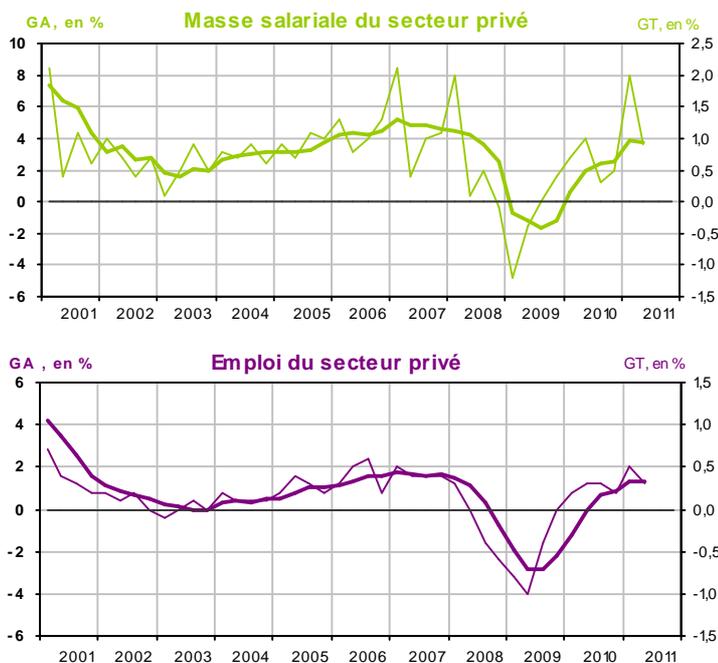
L'emploi dans le secteur de la construction est à nouveau stable après une hausse le trimestre dernier (+ 0,5 %). Ainsi, sur un an, les effectifs augmentent de 0,5 %.

Dans le tertiaire, l'emploi salarié augmente de 0,4 % ce trimestre, après + 0,6 % au trimestre précédent. Ce ralentissement vient de la baisse de l'emploi dans l'intérim (- 0,6 %) qui était particulièrement dynamique depuis 2 ans. Ainsi, hors intérim, la hausse des effectifs salariés est de 0,4 % (après déjà + 0,4 % au trimestre précédent), soit + 1,2 % sur un an. Les secteurs les mieux orientés sont toujours l'hébergement-restauration (+ 2,0 %), les activités informatiques (+ 1,3 %), et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,0 %).

Au deuxième trimestre 2011, la bonne orientation de l'emploi se confirme dans toutes les régions, avec des évolutions annuelles positives sur l'ensemble du territoire. Des disparités régionales peuvent toutefois être notées.

LA MASSE SALARIALE ET L'EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2011

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et de l'emploi du secteur privé



Source : Acooss-Urssaf

Tableau 1 : Masse salariale et emploi du secteur privé au deuxième trimestre 2011

	En niveau 2011 T2	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 2 ^{ème} trimestre 2011 (en %)
		2010 T2	2010 T3	2010 T4	2011 T1	2011 T2	
Masse salariale (en Md€)	125,7	1,0	0,3	0,5	2,0	0,9	3,8
Emploi fin de trimestre (en millions)	17,9	0,3	0,3	0,2	0,5	0,3	1,3
Emploi moyen (en millions)	17,9	0,2	0,3	0,2	0,4	0,4	1,3
Salaire mensuel moyen par tête (en €)	2 339	0,8	0,1	0,3	1,6	0,5	2,5
Indice des prix à la consommation hors tabac		0,4	-0,1	0,6	1,1	0,5	2,1

Sources : Acooss-Urssaf ; Insee – Indice des prix

Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré). Les coefficients de désaisonnalisation ont été révisés pour cette publication (révision annuelle), ce qui modifie les profils trimestriels.

Au deuxième trimestre 2011, la masse salariale augmente de 0,9 % après une forte accélération (+ 2,0 %) au premier trimestre 2011 (*graphique 1 et tableau 1*)¹. En glissement annuel, elle progresse de 3,8 %.

L'emploi continue de croître au deuxième trimestre 2011 (+ 0,3 %, soit + 55 000 emplois) après + 0,5 % au trimestre précédent et des rythmes trimestriels de l'ordre de + 0,2 % à + 0,3 % en 2010. Sur un an, on enregistre 230 000 créations nettes d'emploi (+ 1,3 %).

L'intérim baisse de 0,6 % après des hausses trimestrielles de l'ordre de 5 % pendant près de deux ans. La baisse des effectifs intérimaires pourrait traduire un premier ralentissement conjoncturel mais aussi correspondre à une substitution de ce type d'emploi au profit d'emplois « directs », notamment dans certaines branches industrielles. En effet, l'industrie enregistre depuis le début de l'année un arrêt des pertes d'emplois.

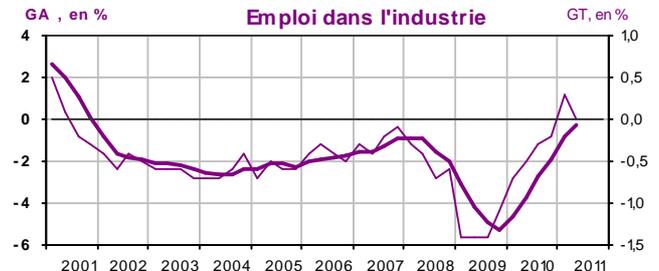
Le tertiaire hors intérim reste quant à lui bien orienté, enregistrant une hausse d'effectifs de 0,4 % pour le deuxième trimestre consécutif.

Dans le secteur de la construction, après une croissance de 0,5 % au premier trimestre, l'emploi est de nouveau stable (- 0,0 %), comme au cours de l'année 2010.

Le salaire moyen par tête augmente de 0,5 % après une forte hausse de 1,6 % au premier trimestre 2011. Ainsi, au-delà des versements de primes, la vive hausse du 1er trimestre intégrait sans doute une part importante de hausses (rémanentes) de salaire de base.

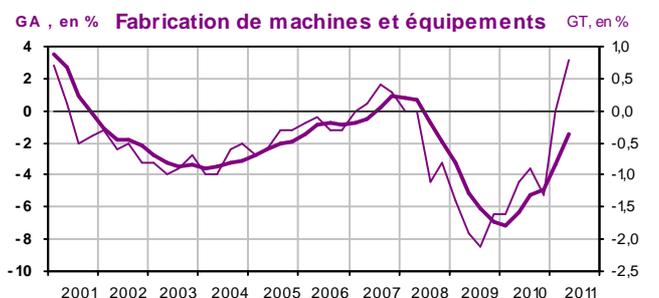
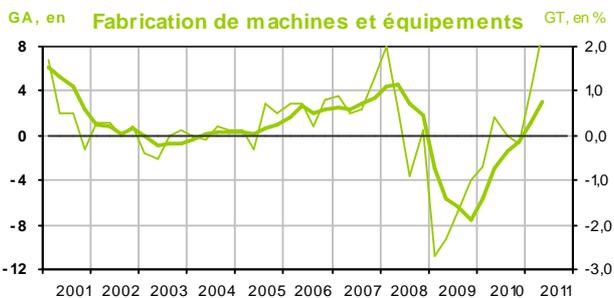
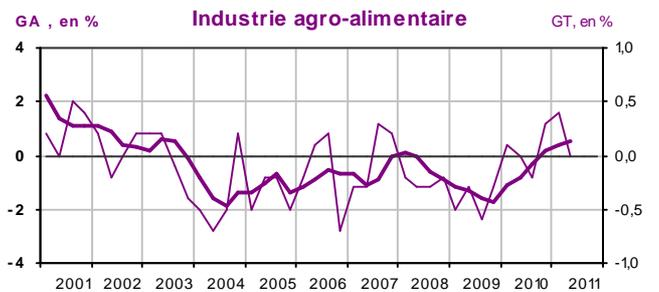
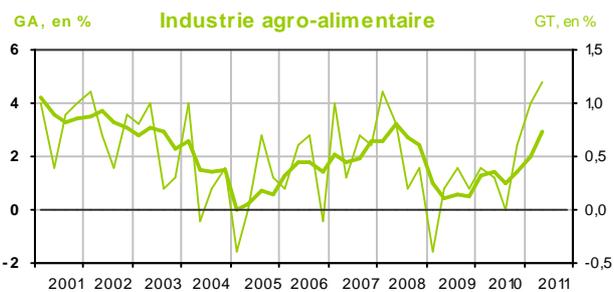
Sur un an, la hausse du SMPT est de 2,5 %, à rapprocher d'une augmentation des prix de 2,1 %.

Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi de l'industrie

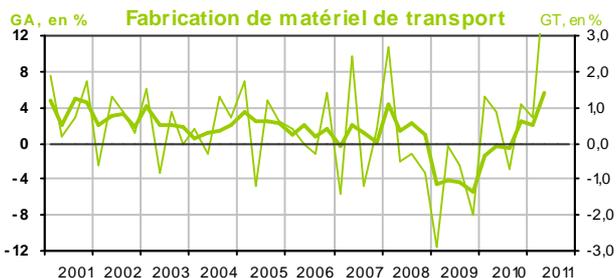


Source : Acooss-Urssaf

Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans quelques secteurs industriels



¹ Il convient d'interpréter les évolutions infra-annuelles avec prudence. La correction des variations saisonnières, perturbée en période de retournement conjoncturel, peut en effet donner lieu à des révisions des évolutions trimestrielles. En particulier, l'ampleur de l'accélération de l'emploi entre le 4^{ème} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011 pourrait être amoindrie fin 2011 à l'occasion de la prochaine opération annuelle de désaisonnalisation.



Source : Acooss-Urssaf

Depuis le début de l'année, les branches industrielles arrêtent de perdre des emplois

Dans l'industrie, la masse salariale poursuit sa hausse (+1,5 %, après +1,3 % au premier trimestre), tirée par un SMPT soutenu (+1,4 % ce trimestre, soit +3,8 % sur un an) et par une stabilité des effectifs salariés (+0,0 % soit -0,3% sur un an).

Cette amélioration de l'emploi depuis le début de l'année tranche non seulement avec les pertes historiques de 2009-2010 mais aussi avec la période 2002-2008 qui connaissait une érosion de

l'emploi industriel d'environ 2% par an liée notamment aux gains de productivité.

Certaines branches industrielles continuent d'enregistrer des créations d'emploi ce trimestre. Les plus fortes hausses observées se situent dans les secteurs de la fabrication de machines et équipements (+0,8 %), de la fabrication de matériels de transport (+0,4 %) et de la métallurgie (+0,3 %).

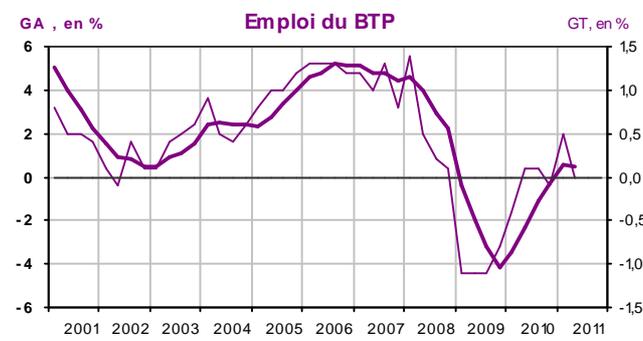
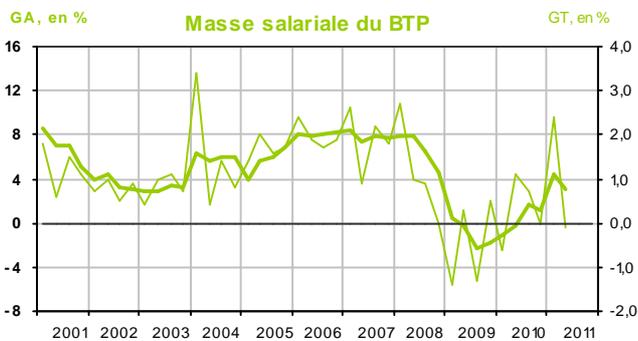
De même, les secteurs moins liés au cycle conjoncturel restent bien orientés, comme la distribution d'eau (+0,5 %) et, dans une moindre mesure, l'énergie (+0,0 %).

L'emploi est stable dans les industries agro-alimentaires et l'industrie chimique et en légère hausse (+0,1 %) dans le secteur de l'habillement, textile et cuir.

En revanche, l'emploi reste en baisse dans l'industrie du bois et papier (-0,7 %), l'industrie pharmaceutique (-0,5 %), l'industrie de la fabrication des plastiques (-0,3 %) et de produits informatiques, électroniques et optiques (-0,3 %).

Le glissement annuel du SMPT dans l'industrie reste élevé ; il s'établit à +3,8 % après +3,5 % au premier trimestre.

Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans le secteur de la construction



Source : Acooss-Urssaf

Dans le BTP, l'emploi se stabilise

Après une hausse de 0,5 % au premier trimestre 2011, l'emploi dans la construction se stabilise à nouveau au deuxième trimestre 2011 (+0,5 % sur un an). Les taux de croissance légèrement positifs enregistrés depuis un an traduisent donc une reprise très modérée, bien en deçà des rythmes enregistrés sur la période 2003-2008.

La masse salariale se tasse (-0,1 %) ce trimestre après la hausse exceptionnelle enregistrée au premier trimestre (+2,4 %), surtout liée à celle du SMPT (+4,2 %). En

glissement annuel, elle atteint un rythme de 3,1 %.

L'emploi augmente dans la construction de bâtiments (+0,7 %), en particulier dans la construction de maisons individuelles (+0,9 %), dans la construction d'autres bâtiments (+0,7 %) et, dans une moindre mesure, dans la promotion immobilière de logements (+0,3 %).

Dans les travaux de construction spécialisés (-0,1 %), l'emploi s'améliore particulièrement dans les travaux d'isolation (+1,7 %), de plâtrerie (+0,8 %), de couverture (+0,5 %) et de menuiserie

(+0,2 %). En revanche, il se dégrade dans les travaux d'installations électriques (-0,7 %) et est quasiment stable dans les activités de maçonnerie générale (-0,1 %).

L'emploi dans le génie civil recule globalement de 0,2 % ce trimestre avec des baisses dans la construction de réseaux électriques et de télécommunications (-0,7 %) et dans la construction de réseaux pour fluides (-0,2 %), et une très légère hausse dans la construction de routes et autoroutes (+0,1 %).

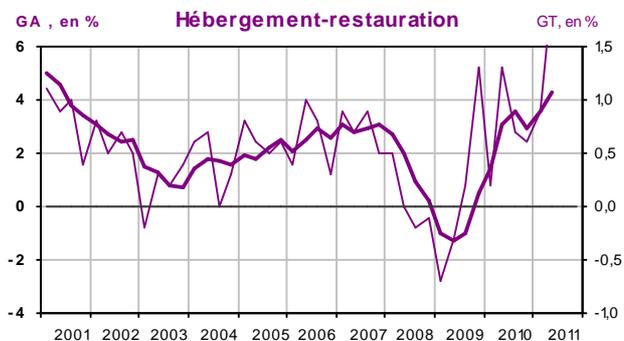
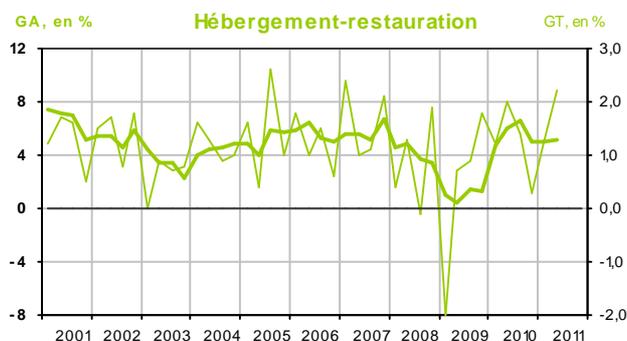
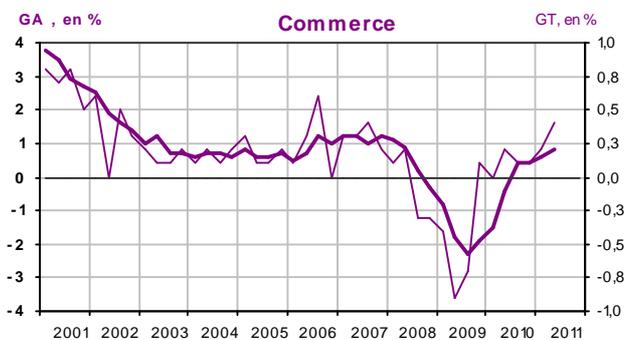
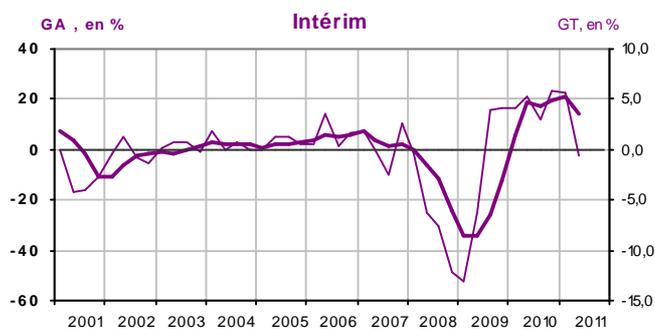
Sur un an, le SMPT du BTP connaît une augmentation de 2,5 %.

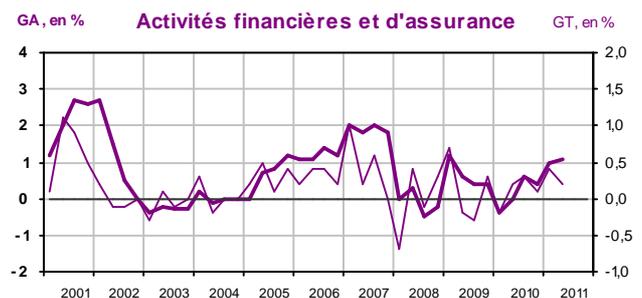
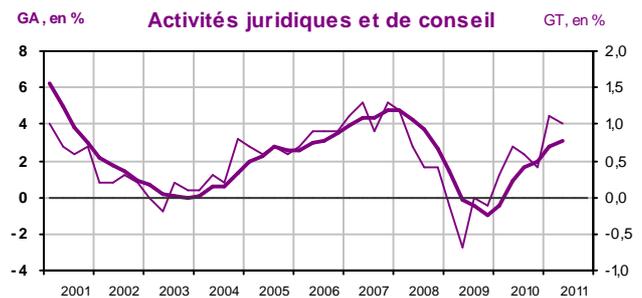
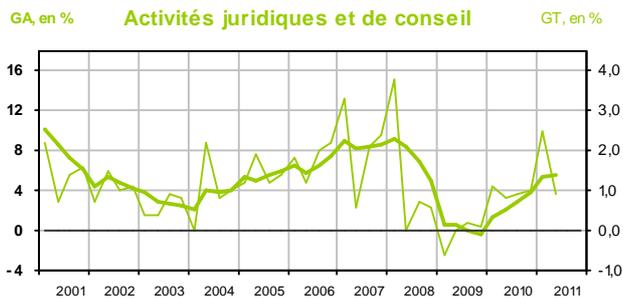
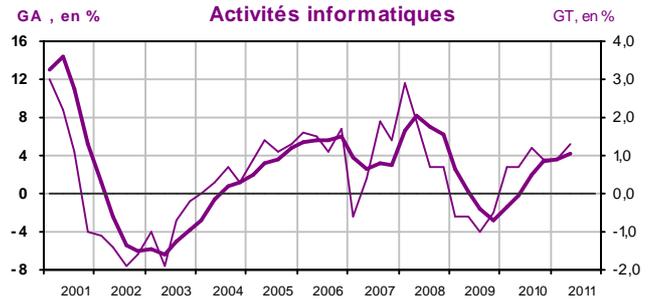
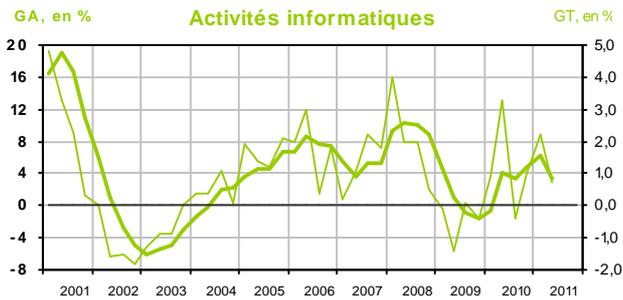
Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans le tertiaire



Source : Acooss-Urssaf

Graphique 6 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans plusieurs secteurs tertiaires





Source : Acooss-Urssaf

Dans le tertiaire, la hausse de l'emploi se poursuit

La masse salariale du secteur tertiaire croît de 1,1 % au deuxième trimestre 2011 après + 1,9 % au trimestre dernier. Elle augmente de 4,1 % sur un an.

L'emploi du secteur tertiaire continue d'augmenter (+ 0,4 %) sur un rythme proche de celui d'avant crise. Sur un an, les effectifs du tertiaire progressent de 1,8 % (232 000 créations nettes d'emploi).

Contrairement aux trimestres précédents, l'intérim (- 0,6 %) n'est plus le moteur principal de l'emploi du secteur tertiaire. Au deuxième trimestre 2011, l'emploi intérimaire se tasse (- 0,6 %) après deux années de croissance à un rythme soutenu. En glissement annuel, la

hausse de l'emploi intérimaire reste ainsi importante (+ 14,3 %). Le nombre d'intérimaires atteint un niveau qui reste inférieur de 16 % à celui d'avant crise.

Dans le tertiaire hors intérim, l'emploi augmente de 0,4 %. Les secteurs les mieux orientés sont l'hébergement et la restauration (+ 2,0 %), les activités informatiques (+ 1,3 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 1,0 %).

Le secteur de la recherche et développement (+ 0,6 %), les autres activités scientifiques et techniques et le commerce (+ 0,4 %) et les transports (+ 0,2 %) connaissent également des hausses d'effectifs ce trimestre.

En revanche, l'emploi est stable dans les activités pour la santé humaine et en légère baisse dans les activités d'administration publique (- 0,1 %) et l'éducation (- 0,2 %).

Le salaire moyen par tête augmente de 0,6 % ce trimestre après un premier trimestre particulièrement élevé (+ 1,5 %). En glissement annuel, le SMPT du secteur tertiaire augmente de 2,2 % après + 2,5 % au premier trimestre 2011.

Tableau 2 : Evolution de l'emploi par secteur détaillé d'activité économique (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Masse salariale								Emploi								SMPT*		
	GT (%)					GA (%)	Niveau (M€)	GT (%)					GA (%)	Niveau (milliers)	GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)		
	2010 T2	2010 T3	2010 T4	2011 T1	2011 T2	2011 T2	2011 T2	2010 T2	2010 T3	2010 T4	2011 T1	2011 T2	2011 T2	2011 T2	2011 T2	2011 T2	2011 T2	2011 T2	
BZ Industries extractives	0,8	-0,3	1,0	0,7	0,7	2,1	0,2	-0,7	-0,1	-0,4	0,2	-1,1	-1,5	25	1,2	3,4	2 683		
CA Industries agro-alimentaires	0,3	0,0	0,6	1,0	1,2	2,9	3,2	0,0	-0,2	0,3	0,4	0,0	0,5	503	1,0	2,4	2 088		
CB Habillement, textile et cuir	-0,4	-0,1	0,3	1,3	-0,1	1,4	0,8	-1,0	-0,7	-1,0	0,0	0,1	-1,6	117	-0,1	3,6	2 199		
CC Bois et papier	-0,2	-0,8	0,1	0,8	0,3	0,4	1,5	-0,6	-0,6	-0,7	-0,3	-0,7	-2,3	205	0,9	2,7	2 420		
CD Cokéfaction et raffinage	4,4	0,3	-1,0	-5,7	6,3	-0,4	0,2	-1,6	-1,0	-1,1	0,3	-4,7	-6,4	12	8,6	4,7	4 248		
CE Industrie chimique	-1,3	0,6	-0,5	5,8	-1,4	4,5	1,4	-0,3	-0,2	-0,2	0,8	0,0	0,5	141	-1,8	4,2	3 383		
CF Industrie pharmaceutique	-1,9	1,6	-1,0	1,0	0,7	2,3	0,9	-1,1	-0,4	0,3	0,6	-0,5	-0,1	81	0,7	2,7	3 635		
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	0,4	-1,2	0,8	2,3	1,3	3,2	2,3	-0,6	-0,5	-0,4	0,2	-0,3	-1,0	303	1,4	4,4	2 570		
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	0,8	-0,1	0,7	2,0	0,9	3,6	3,1	-0,5	-0,3	-0,4	0,2	0,3	-0,1	409	0,7	4,1	2 565		
CI Fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	1,1	0,2	0,2	1,1	1,7	3,3	1,5	-0,2	-0,1	-0,4	0,3	-0,3	-0,5	140	1,7	3,7	3 586		
CJ Fabrication d'équipements électriques	-0,1	-0,4	1,0	1,2	0,7	2,4	1,1	-0,6	-0,8	-0,5	-0,4	-0,1	-1,8	123	0,9	4,5	2 874		
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,4	0,0	-0,2	1,0	2,3	3,1	1,6	-1,1	-0,9	-1,3	0,0	0,8	-1,4	190	1,9	5,6	2 897		
CL Fabrication de matériels de transport	0,9	-0,7	1,1	0,7	4,5	5,6	3,6	-1,5	-0,7	-0,1	0,8	0,4	0,3	362	3,9	6,2	3 282		
CM Autres industries manif. ; réparation et installation machines	0,3	-0,3	0,4	1,4	1,2	2,7	2,2	-0,5	-0,4	-0,5	0,2	-0,3	-1,0	283	1,2	3,8	2 533		
DZ Producc. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	1,8	0,5	0,3	-0,6	0,9	1,1	1,7	0,1	0,4	0,0	0,6	0,0	1,0	172	0,6	0,0	3 317		
EZ Production et distribution d'eau, assainissement	0,1	1,5	1,4	1,3	1,9	6,3	1,2	0,4	0,4	0,6	0,7	0,5	2,3	173	1,3	3,9	2 315		
FZ Construction	1,1	0,7	0,0	2,4	-0,1	3,1	9,0	0,1	0,1	-0,1	0,5	0,0	0,5	1 490	-0,4	2,5	2 013		
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,5	0,4	0,5	1,7	0,7	3,4	19,6	0,2	0,1	0,1	0,2	0,4	0,8	3 048	0,4	2,7	2 148		
HZ Transports et entreposage	0,7	-0,3	0,3	1,1	1,4	2,6	9,8	0,0	0,0	0,1	-0,1	0,2	0,3	1 385	1,4	2,3	2 369		
IZ Hébergement et restauration	2,0	1,4	0,3	1,2	2,2	5,2	4,8	1,3	0,7	0,6	0,9	2,0	4,3	1 020	0,7	1,2	1 589		
JA Edition et audiovisuel	0,7	-0,1	0,8	1,3	1,8	3,9	2,3	-1,1	0,3	-0,5	0,1	0,0	-0,2	223	1,8	4,6	3 387		
JB Télécommunications	-0,8	0,9	0,1	0,9	-0,6	1,2	1,4	0,0	-1,2	-0,1	-0,5	0,2	-1,6	151	-0,4	3,0	3 055		
JC Activités informatiques	3,3	-0,4	1,0	2,2	0,7	3,5	3,6	0,7	1,2	0,9	0,9	1,3	4,3	340	-0,4	-0,5	3 567		
KZ Activités financières et d'assurance	3,0	-0,3	0,3	2,6	0,6	3,3	8,4	0,2	0,3	0,1	0,4	0,2	1,1	756	0,3	2,2	3 719		
LZ Activités immobilières	1,3	0,9	1,7	0,3	0,3	3,3	1,7	0,3	0,4	0,5	-0,5	0,1	0,5	239	0,6	2,7	2 349		
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	0,8	0,9	1,0	2,5	0,9	5,5	9,1	0,7	0,6	0,4	1,1	1,0	3,1	909	-0,1	2,4	3 342		
MB Recherche et développement	0,4	0,0	1,6	-1,1	1,1	1,6	1,5	0,0	0,1	0,0	-0,3	0,6	0,4	157	0,9	1,6	3 200		
MC Autres activités scientifiques et techniques	1,0	0,5	0,5	3,4	0,8	5,3	1,5	-0,1	-0,3	0,1	1,6	0,4	1,7	207	-0,1	3,8	2 428		
NZ Activités de services administratifs et de soutien	2,9	0,7	2,0	4,3	2,7	10,0	9,9	1,6	1,2	2,2	2,1	0,1	5,7	1 828	1,6	3,3	1 805		
OZ Administration publique	2,5	-1,9	-0,2	-1,8	2,4	-1,6	1,9	-0,5	-0,7	-0,4	-0,7	-0,1	-2,0	181	2,9	0,6	3 566		
PZ Education	0,6	0,9	-0,3	2,2	1,4	4,1	1,6	0,2	0,4	-0,1	-0,4	-0,2	-0,3	302	1,7	4,3	1 791		
QA Activités pour la santé humaine	0,8	0,5	0,4	1,2	0,6	2,8	3,4	0,5	0,5	0,2	0,1	0,0	0,9	554	0,5	1,7	2 073		
QB Action sociale et hébergement médico-social	1,1	0,6	0,4	1,5	0,7	3,3	4,8	0,6	1,0	0,0	0,4	0,3	1,7	1 050	0,4	1,5	1 533		
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	1,8	1,6	1,1	0,7	1,8	5,3	1,6	0,8	0,7	-0,8	-0,2	-1,2	-1,4	275	2,5	5,8	1 943		
SZ Autres activités de services	0,6	0,2	0,1	1,1	0,2	1,6	3,2	0,6	0,7	-0,2	-0,6	-0,5	-0,6	569	0,7	1,6	1 873		
Activités diverses et non classées	0,8	-0,2	-0,3	0,5	-0,1	0,0	0,1	0,3	1,0	-0,1	0,1	0,2	1,2	20	-0,3	-1,2	2 469		
Total	1,0	0,3	0,5	2,0	0,9	3,8	125,7	0,3	0,3	0,2	0,5	0,3	1,3	17 950	0,5	2,5	2 339		
Total hors intérim	0,9	0,3	0,4	1,8	0,8	3,4	121,6	0,2	0,1	0,0	0,4	0,4	0,8	17 286	0,5	2,6	2 350		
Industrie	0,4	-0,1	0,5	1,3	1,5	3,2	26,4	-0,5	-0,3	-0,2	0,3	0,0	-0,3	3 239	1,4	3,8	2 719		
Construction	1,1	0,7	0,0	2,4	-0,1	3,1	9,0	0,1	0,1	-0,1	0,5	0,0	0,5	1 490	-0,4	2,5	2 013		
Tertiaire (y compris intérim)	1,4	0,3	0,6	1,9	1,1	4,1	90,3	0,5	0,5	0,3	0,6	0,4	1,8	13 203	0,6	2,2	2 285		
Intérim	6,6	3,4	2,8	9,3	4,0	20,8	4,1	5,3	3,0	5,8	5,6	-0,6	14,3	667	1,5	2,7	2 038		

* Salaire moyen par tête

Source : Acooss-Urssaf

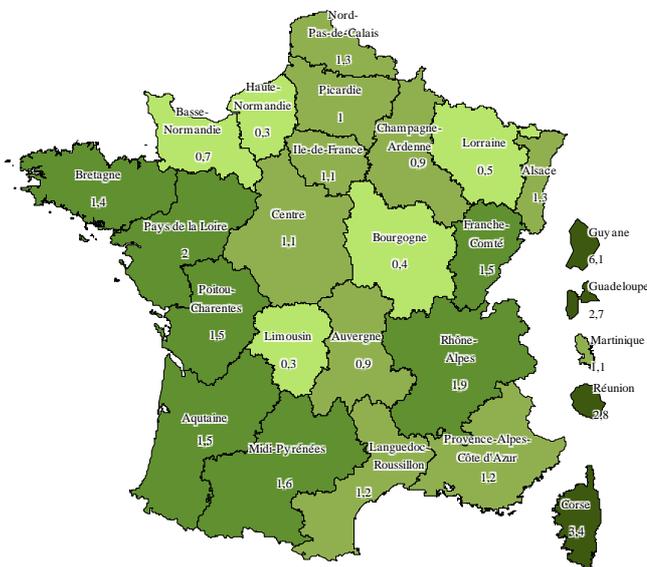
Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au deuxième trimestre 2011

Evolution nationale : 3,8 %



Carte 2 : Glissement annuel de l'emploi du secteur privé au deuxième trimestre 2011

Evolution nationale : 1,3 %



Source : Acooss-Urssaf

Les créations d'emploi concernent l'ensemble des régions mais de façon inégale

Au deuxième trimestre 2011, la totalité des régions crée des emplois. On observe toutefois des disparités importantes sur les glissements annuels de l'emploi, compris entre + 0,3 % et + 6,1 %.

La Guyane, la Corse, la Réunion et la Guadeloupe sont particulièrement dynamiques avec des croissances annuelles de l'emploi respectives de + 6,1 %, + 3,4 %, + 2,8 % et + 2,7 %. En Corse, l'emploi est soutenu par les secteurs de l'hôtellerie et restauration, ainsi que par le secteur de la construction.

Les Pays de la Loire et la région Rhône-Alpes restent très dynamiques avec des taux de croissance similaires au premier trimestre (+ 2,0 % et respectivement + 1,9 %). Ces régions bénéficient d'un

emploi globalement mieux orienté dans l'intérim, la construction et, pour la région Rhône-Alpes, dans le commerce.

Les régions du sud-ouest, la Franche-Comté, la Bretagne, l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais enregistrent des taux de croissance médians (compris entre + 1,2 % et + 1,6 %). L'emploi intérimaire y est bien orienté, surtout dans la région Franche-Comté où l'intérim croît de 25,5 % sur un an.

La région Nord-Pas-de-Calais est encore plus dynamique que le trimestre dernier (+ 1,3 %). Les secteurs les mieux orientés sont l'intérim, l'industrie et le commerce.

Les régions situées sur l'axe central de l'Auvergne à Picardie, observent des évolutions annuelles d'emploi comprises entre + 0,9 % à + 1,1 %. L'Auvergne et la Picardie enregistrent des pertes d'emploi dans le secteur de la

construction compensées par une bonne tenue du secteur intérimaire.

Enfin, la Lorraine, la Bourgogne, le Limousin et la Haute-Normandie connaissent des évolutions modérées : + 0,3 % à + 0,5 % sur un an. L'intérim et les HCR y sont globalement bien orientés, mais ces régions subissent encore des pertes d'emploi dans le secteur de l'industrie et de la construction.

Mihaela Mosu-Nasr
Elodie Sévin
Yi Zhang

Département des études statistiques
et de l'observation des cotisants
(DESOC)

Encadré : Sources et méthodologie

Les **Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC)** sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui **déclarent** aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base **Séquoia** centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité (99,9%) des déclarations. Les bordereaux arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. Les données sont également désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Ces désaisonnalisations peuvent également conduire à des révisions des périodes antérieures.

Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le quatrième trimestre. **L'impact des révisions de CVS menées ce trimestre est assez faible** en ce qui concerne l'emploi salarié (des différences maximales de +/- 0,1 point selon les trimestres sur les deux dernières années). L'impact est plus marqué en matière de masse salariale (des différences maximales de +/- 0,2 point selon les trimestres sur les deux dernières années) et donc indirectement de SMPT.

Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend

tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedec - Pole emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

La dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

L'assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend principalement des éléments également des éléments de rémunération non inclus dans l'assiette déplafonnée. Elle est notamment constituée des éléments assujettis au « forfait social », en particulier l'intéressement, la participation, l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne salariale et le financement de certains éléments de retraite supplémentaire. Hors forfait social, l'assiette CSG comprend également des indemnités versées lors de la rupture du contrat de travail ou à l'occasion de la cessation forcée des fonctions (indemnités de licenciement, de départ volontaire, de rupture conventionnelle, de chômage partiel et de mise à la retraite). Le financement de la prévoyance complémentaire figure également dans ce segment.

Une révision des éléments composant l'assiette déplafonnée a également été réalisée au cours du quatrième trimestre 2010. L'assiette déplafonnée inclut dorénavant les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant de diverses exonérations dont les principales sont celles des centres communaux d'action sociale (CCAS) et celle des contrats de professionnalisation. Cette révision d'assiette provient pour plus des trois-quarts de l'apprentissage et représente entre 2004 et 2010 des montants d'assiette de respectivement 514, 795, 909 1250, 2548 et 2639 millions d'euros (ce dernier montant intégrant également les données du quatrième trimestre). Cela a induit de légères révisions du taux de croissance de l'assiette en moyenne annuelle (respectivement +0,03 point en 2006, +0,05 en 2007, +0,12 en 2008, +0,12 en 2009 et +0,02 en 2010). Dans les BRC, l'examen conjoint des assiettes et des effectifs a conduit dans le passé à mettre à zéro l'effectif des établissements qui n'avaient pas d'assiette déplafonnée. Le réexamen de cette assiette a donc induit une révision à la hausse de l'emploi de ces établissements. Néanmoins, l'ampleur des révisions sur l'emploi a été encore plus modérée puisque au maximum les niveaux bruts ont été révisés de 23 000 salariés au titre du deuxième trimestre 2010.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss. **L'effectif moyen** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Pour approfondir...

- « Les heures supplémentaires au deuxième trimestre 2011 », *Acoss Stat* n°133, août 2011.
 - « Au deuxième trimestre 2011, les embauches en contrat de plus d'un mois restent à un niveau élevé », *Acoss Stat* n°132, juillet 2011.
 - « Principaux indicateurs mensuels Acoss-Urssaf à fin juillet 2010 », *Le baromètre économique* n°11, Acoss, août 2011.
- A paraître : *Le baromètre économique* n°12, Acoss, 21 septembre 2011.